

Etude de cas : droit patrimonial de la famille

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 18.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Niveau d'étude : BAC +5
- > Période de l'année : Enseignement dixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Droit et science politique
- > En savoir plus : <https://formations.parisnanterre.fr/fr/catalogue-des-formations/master-lmd-05/droit-notarial-master-JWQE8lgA.html>

Présentation

L'enseignement, réservé aux étudiant.e.s du master droit notarial, leur permet d'approfondir la technique liquidative abordée en première année de master (Etude de cas – Droit civil). Il s'inscrit, en M2, dans le prolongement du cours de droit patrimonial de la famille approfondi. Il a pour objet la maîtrise de la technique liquidative des régimes matrimoniaux, spécialement des communautés entre époux, comme des successions, principalement sur le plan civil et accessoirement sur le plan fiscal (notamment à travers l'étude du droit de partage). Chaque séance est construite à partir d'un exercice pratique de liquidation.

Objectifs

Maîtriser la technique liquidative des communautés entre époux et des successions.

Évaluation

Contrôle terminal: Ecrit (même épreuve que droit patrimoniale de la famille).

Pré-requis nécessaires

Avoir suivi un cours de droit des régimes matrimoniaux, de droit des successions et de droit patrimonial de la famille approfondi.

Contact(s)

> Manuella Bourassin-bachmann

Responsable Formation initiale
mbourass@parisnanterre.fr

> Corine Dauchez

Responsable Formation initiale
c.dauchez@parisnanterre.fr